

**DEMANDE DE LOGEMENT
 RESIDENCE CORREZE**

9 rue Bourdelle - 75015 PARIS XVème

Imprimé à retourner : **CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE
 DIRECTION DE LA JEUNESSE DES SPORTS ET DE LA CULTURE**

Hôtel du Département Marbot
 9 rue René et Emile Fage - B.P.199
 19005 TULLE Cedex

Ou par mail : r19@correze.fr



Contacts : 05 55 93 75 13 - 05 55 93 77 38

ETAT CIVIL

	DEMANDEUR	COLOCATAIRE
Prénom - NOM		
Date et lieu de naissance		
Nationalité	F <input type="checkbox"/> UE <input type="checkbox"/> Hors UE <input type="checkbox"/>	F <input type="checkbox"/> UE <input type="checkbox"/> Hors UE <input type="checkbox"/>
Adresse		
Téléphone		
Adresse mail		
Prénom NOM père		
Prénom NOM mère		
Adresse père		
Adresse mère		
Téléphone père		
Téléphone mère		
Adresse mail père		
Adresse mail mère		

MOTIF DE LA DEMANDE

Etudes

Formation / stage

Autres (à préciser)

LOGEMENT SOUHAITE

- Chambre à 1 lit

- Chambre (21,80 m²) à 2 lits et un colocataire connu (**chacun des colocataires** doit remplir tous les critères d'éligibilité et compléter un formulaire).

- Chambre (21,80 m²) à 1 lit sans colocataire

→ Cocher la case ci-après dans le cas où à la période demandée, seulement des chambres (21,80 m²) seraient disponibles (tarif environ 742 €) : " J'accepte de bénéficier d'une chambre (21,80 m²) à 1 lit sans colocataire".

A compter du : _____ / _____ / 20_____

Pour une durée de : _____ mois [⇒ minimum 2 mois - maximum 12 mois]

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés ci-dessus.

*Fait à, le.....
(Signature)*

JUSTIFICATIFS

→ à transmettre avec le dossier pour chaque locataire

DEMANDEUR

- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou titre de séjour + passeport)
- Les deux derniers avis d'impôt sur le revenu : n et n - 1 (complet) si vous n'êtes pas rattaché fiscalement à vos parents
- Les trois derniers bulletins de salaire si vous n'êtes pas rattaché fiscalement à vos parents
- Relevé d'identité bancaire ou postal.
- Dernière quittance de loyer en Corrèze ou attestation d'hébergement des parents

Vous êtes étudiant(e) :

- Joindre un justificatif : inscription validée dans un établissement d'enseignement ou une attestation d'affectation ou un courrier d'admission
- Certificat de scolarité (de l'année scolaire concernant la demande)
- Notification de bourse si vous en bénéficiez (de l'année scolaire concernant la demande)

Vous êtes stagiaire :

- Joindre une convention de stage complète et signée ou une attestation signée

GARANT (parents)

- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité ou titre de séjour + passeport)
- Livret de famille (complet)
- Justificatif de domicile récent (moins de 3 mois)
- Les deux derniers avis d'impôt sur le revenu : n et n - 1 (complet)
- Justificatifs des revenus des 2 parents (ou garant) sur les 3 derniers mois (bulletin de salaire, attestation comptable, etc.)
- Une attestation d'aide financière des parents (ou du garant) s'engageant à payer le loyer

"Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique mis en place par le Conseil Départemental destiné à gérer et suivre les demandes d'accès et les locations des chambres de la Résidence Corrèze située à Paris. Les destinataires des données sont le Conseil Départemental et le gestionnaire de la Résidence.

Conformément à la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au Correspondant Informatique et Libertés (CIL) de la collectivité, 9 rue René et Emile Fage, 19005 TULLE cédex."

Ce logement-foyer situé 9 rue Antoine Bourdelle a ouvert ses portes le 15 mars 1996.

Accès métro lignes : 4, 6, 12 et 13 Montparnasse-Bienvenue

BENEFICIAIRES

Cette structure est destinée aux jeunes Corrèziens qui sont âgés, au moment de la demande, de plus de 18 ans et de moins de 26 ans.

Elle permet de pouvoir bénéficier d'un accueil provisoire, notamment pour suivre des études, d'accéder à des stages, ou des formations.

La durée de location est comprise entre 2 mois minimum et 12 mois maximum non renouvelable. La prise de possession des chambres est impossible les week-end et jours fériés.

Ce programme de 89 chambres a nécessité un an de travaux pour transformer un immeuble d'ateliers et de bureaux qui appartenait à la Ville de Paris en logement-foyer.

Situé dans une rue calme au cœur du quartier Montparnasse, il a été conçu pour offrir un espace de tranquillité et de convivialité à ses futurs occupants.

Ils trouveront dans ce quartier tous équipements et moyens de transport souhaités.

Les chambres ont vue sur le musée du sculpteur Bourdelle ou sur le jardin intérieur.

DONNEES TECHNIQUES

Superficie du terrain : 977 m²

a) Chambres :

Surface habitable totale : 1 531 m²

Surface habitable moyenne par chambre à 1 lit : 16,7 m²

Surface habitable moyenne par chambre à 2 lits : 21,8 m²

b) Locaux communs :

Surface utile au rez-de-chaussée : 378 m²

Surface utile au sous-sol : 214 m²

EQUIPEMENT DU FOYER

a) Chambres

Chacune d'entre elles dispose des prestations suivantes

- salle de douche avec toilettes
- coin cuisine avec évier, réfrigérateur, plaques de cuisson et rangements
- prise TV internet
- chauffage individuel électrique
- ballon d'eau chaude individuel

Le mobilier comprend un lit de 90 X 190 (200) avec sommier, matelas, un bureau, un bloc étagères, une table de chevet, un fauteuil, une chaise, un placard-penderie.
(Les oreillers, traversins, micro-ondes sont à fournir par le demandeur)

b) Locaux collectifs

- espace rencontre équipé de canapés, tables, chaises, tv, table de ping-pong

DONNEES FINANCIERES

Exemples de redevance (loyer) :

Surfaces en m ²	Nombre d'occupant(s)	Redevance mensuelle (hors électricité)
Entre 16 m ² et 18 m ²	1	Environ de 483 € à 497 €
21,80 m ²	2	Environ 742 €
21,80 m ²	1	Environ 742 €

Cette redevance comprend les charges locatives telles que :

- l'eau,
- l'entretien
- l'électricité des parties communes
- les frais de gestion, etc.

Aide personnalisée au logement (APL) :

Le foyer a fait l'objet d'une convention avec l'Etat. A ce titre, la société Hénéo fait la demande d'APL avec le résident au moment de l'entrée.